



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, que :

La Municipalité de Pontiac a adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2025, le premier projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Le Conseil invite ses concitoyens à participer à une séance de consultation publique. Lors de cette rencontre, le Maire, ou un représentant désigné, présentera le projet du règlement et prendra connaissance des interventions des citoyens et des organismes qui souhaitent faire part de leurs commentaires et suggestions ou les transmettre à l'adresse courriel : dga@municipalitepontiac.ca

La séance aura lieu le 29 juillet 2025, à compter de 19 h 30 au Centre communautaire de Luskville situé au 2024, route 148, Pontiac.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité entre 8 h et 16 h du lundi au vendredi et disponible sur le site Internet de la Municipalité à : <https://municipalitepontiac.com/wp-content/uploads/2025/07/Reglement-07-25-relatif-a-la-demolition-dimmeubles.pdf>

DONNÉ À PONTIAC, ce 18^e jour du mois de juillet de l'année deux mille vingt-cinq.

Mme Sandra Martineau
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière